

La pension de réversion des salariés : comment ça marche ?

La pension de réversion est une **prestation retraite versée au conjoint survivant et aux ex-conjoints suite au décès de l'assuré**. Elle est calculée sur les droits que touchait ou aurait du toucher le défunt.

Qui est bénéficiaire ?



Régime de base

Régime complémentaire

Conjoint survivant

~~Concubins et partenaires de PACS~~

Minimum 55 ans

Exceptions à la condition d'âge **uniquement** régime complémentaire :

- Invalidité
- 2 enfants mineurs ou étudiants de moins de 25 ans à charge ou invalides

Combien ?



Régime de base

54 % de la pension de l'assuré
maximum 11 106,72 € / an

Régime complémentaire

60 % de la pension de l'assuré



Majoration de 10 % à partir de 3 enfants

Quelles conditions ?



Régime de base

Régime complémentaire

Plafond de ressources

Célibataire : ± 1 700 € / mois
En couple : ± 2 800 € / mois

Aucun

Remariage du bénéficiaire

Sans effet

Suppression de la réversion

Divorce

Partage entre le conjoint survivant et le(s) ex-conjoint(s) selon les années de mariage.

Exemple : Si le défunt laisse sa conjointe avec laquelle il est marié depuis 6 ans et une ex-femme dont il a divorcé après 18 ans de mariage :

- La conjointe aura le droit à 25 % de la pension (6/24)
- L'ex-femme aura le droit à 75 % de la pension (18/24)

Comment ?



Le versement de la pension de réversion n'est pas automatique.

